



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

*La Ministre*

Paris, le 24 DEC. 2012

Monsieur le président,

La question de l'évaluation a fait l'objet de nombreuses contributions pendant les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est dans ce contexte que j'ai indiqué, voici quelques jours, que la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche dont le Président de la République m'a confié la préparation comporterait les dispositions nécessaires pour redéfinir les conditions d'évaluation des personnels et des équipes de recherche autour d'une agence nationale indépendante. Cette redéfinition impliquera une transformation de l'AERES.

Je vous invite à ne pas voir dans cette perspective la marque d'une défiance vis-à-vis de l'agence que vous dirigez, et moins encore la conséquence d'un jugement négatif porté sur ses personnels, mais plutôt la suite logique et attendue des débats qui ont marqué les Assises, ainsi que des propositions du rapport de synthèse remis le 17 décembre dernier par Françoise Barré-Sinoussi et Vincent Berger.

Ce rapport conclut en effet que « le système d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche doit être redéfini » et réaffirme un principe auquel je suis personnellement très attachée, qui est que « tous les personnels, les formations, les laboratoires et les établissements doivent être évalués ».

Comme vous le savez, le rapport ne comporte pas de propositions explicites quant au devenir de l'AERES en constatant que celui-ci n'a pas fait l'objet d'un consensus au terme des nombreuses contributions et discussions qui l'ont inspiré.

C'est précisément au vu de cette absence de consensus que j'ai tracé la perspective d'une transformation de l'AERES.

L'évaluation constitue un enjeu majeur pour la crédibilité internationale de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Elle a vocation à déterminer largement le contenu des contrats passés entre l'Etat et les établissements et à gouverner l'allocation d'une partie des moyens qui leur sont alloués.

.../...

Monsieur le Professeur Didier Houssin  
5 villas de la Station  
92150 Suresnes

L'AERES, depuis six ans, a contribué à ancrer l'évaluation dans la vie des établissements, des unités de recherche et des formations. J'y vois l'une des réussites de l'agence, de ses personnels et des experts qui ont participé à ses travaux. Grâce à l'AERES, nous n'avons pas besoin d'imaginer un système entièrement nouveau et nous pourrions nous appuyer sur plusieurs standards et procédures qui constituent aujourd'hui des acquis.

Mais je ne peux pas ignorer le fait que les modalités actuelles de cette évaluation s'exposent à la critique d'une partie des communautés scientifique et académique, alors qu'un tel consensus est la condition de la durée.

C'est la raison pour laquelle j'estime indispensable de poursuivre la concertation des Assises. Dès les premiers jours de janvier, j'annoncerai les modalités de discussions à cet effet, qui pourront prendre notamment en compte les évolutions intéressantes que vous avez préparées et présentées.

Si vous l'estimez opportun, je vous laisse le soin de diffuser la présente lettre aux personnels et aux collaborateurs de l'AERES, auxquels j'aurai l'occasion de redire toute mon estime et ma considération pour le travail qu'ils ont accompli, pour celui qu'ils ont déjà engagé au titre de la prochaine vague contractuelle, et pour celui qu'ils sauront mener à bien sous l'empire de nouvelles formes d'évaluation.

En vous renouvelant ma confiance pour l'aide que vous apporterez dans les prochains mois à la redéfinition d'un système d'évaluation performant, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma parfaite considération.



Geneviève FIORASO